

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE D’AQUEDUC ET D’ÉGOUTS
DE LOTBINIÈRE-CENTRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 FÉVRIER 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil d’administration de la Régie intermunicipale d’aqueduc et d’égout de Lotbinière-Centre, tenue le 11 février 2025, à 8 h, à la Salle du conseil de St-Flavien, au 177 rue Principale St-Flavien.

Sont présents :

Laurier-Station :

Mme Huguette Charest (TEAM)
M. Denis Pérusse
Mme Suzanne Croteau

St-Flavien :

M. Éric Lepage, président
M. Sylvain T. Bouffard

Sont aussi présents :

Mme Nancy Labbé, greffière-trésorière
Mme Danielle Roy, responsable des opérations
M. Stéphane Milot

Est absent :

M. Norman Côté

La séance est ouverte à 8 h, par monsieur Éric Lepage, président.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et adoption de l’ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2025
3. Acceptation des comptes du mois de janvier 2025
4. Information :
 - Débitmétrie (eaux usées)
 - Télémétrie
 - Consommation d’eau
5. Résolution de paiement à Fertior – Gestion complète des boues liquides incluant demande de CA et épandage de boues de station d’épuration d’eau potable
6. Offre de services Can Explore – Colmatage
7. Varia :
 - 7.1 Mesures de boues
8. Période de questions
9. Levée de l’assemblée

1. OUVERTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

2025-02-011

Il est proposé par Denis Pérusse, appuyé par Sylvain T. Bouffard et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 JANVIER 2025 :

2025-02-012

CONSIDÉRANT QUE la copie du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Huguette Charest, appuyé par Sylvain T. Bouffard et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2025 soit adopté.

ADOPTÉE

3. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS DE JANVIER 2025 :

2025-02-013

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes du mois de janvier 2025 a été expédiée à tous les membres du CA au moins 72 heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain T. Bouffard, appuyé par Suzanne Croteau et résolu à l'unanimité;

D'ACCEPTER la liste des comptes du mois de janvier 2025 au montant de 542 513,37 \$.

ADOPTÉE

4. INFORMATIONS :**DÉBIMÉTRIE (eaux usées) :**

Les soumissions soumises par l'entremise de WSP, soit celles de Cancoppas et Avizo, sont valides jusqu'en mars 2025. Il reste à vérifier le prix pour deux mobilisations et deux démobilisations.

Une troisième soumission est soumise par Smartrek (location des appareils). Pour effectuer les mesures, il faut qu'une antenne soit hébergée à proximité du site de mesure. La compagnie suggère d'installer cette antenne dans les locaux du Club Lion.

Comme il serait intéressant de procéder à la lecture en deux temps, pour deux sites, Madame Danielle Roy demandera à Smartrek une offre de service pour la location des appareils pour deux sites, dans le but d'attribuer le contrat lors du prochain Conseil d'administration.

TÉLÉMÉTRIE

La plupart des travaux concernant ce projet ont été réalisés. Afin que les différents instruments nouvellement installés puissent être vu à l'interface opérateur de l'usine, JRT doit préparer une table d'échange afin de permettre à Veolia de l'inclure dans leur programmation de l'usine. Les pompes de distribution seront désormais contrôlables à distance. Le coût pour la préparation de cette table d'échange par JRT est d'environ 1 200 \$ à 1 500 \$ et est prévu dans le budget de fonctionnement.

CONSOMMATION D’EAU

Madame Danielle Roy soumet la consommation d’eau annuelle au 31 décembre 2024. Les résultats sont relativement semblables aux dernières années.

Monsieur Denis Pérusse s’informe si des statistiques par personne sont disponibles. Madame Danielle Roy soumettra les données par personne, par municipalité ainsi qu’un graphique incluant les années antérieures.

5. RÉSOLUTION DE PAIEMENT À FERTIOR – GESTION COMPLÈTE DES BOUES LIQUIDES INCLUANT DEMANDE DE CA ET ÉPANDAGE DE BOUES DE STATION D’ÉPURATION D’EAU POTABLE

2025-02-014

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Fertior Consultants agronomiques a obtenu le contrat de transport et de recyclage des boues de chaux;

CONSIDÉRANT la réception de la facture de Fertior au montant total de 37 025 \$, avant taxes;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de demander une deuxième soumission pour inclure deux mobilisations et deux démobilisations;

Il est proposé par Sylvain T. Bouffard, appuyé par Huguette Charest et résolu à l’unanimité d’autoriser le paiement de la facture au montant de 37 025 \$, avant taxes;

CONSIDÉRANT l’accord de Madame Danielle Roy pour la deuxième soumission.

ADOPTÉE

6. OFFRE DE SERVICES CAN EXPLORE – COLMATAGE

2025-02-015

CONSIDÉRANT QUE les travaux de colmatage réalisés à l’automne 2024 par Can Explore n’ont pu tous se faire en raison de problématiques rencontrées sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE Can Explore dépose une offre de service afin de compléter lesdits travaux au printemps;

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés dans l’offre de services de Can Explore font partie du Plan d’intervention;

CONSIDÉRANT la réception de la facture de Can Explore au montant total de 16 835,22 \$, taxes incluses;

Il est proposé par Sylvain T. Bouffard et résolu à l’unanimité d’autoriser le paiement de la facture au montant de 16 835,22 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QU’UNE soumission additionnelle a été demandée à Can Explore afin d’exécuter tous les travaux prévus au Plan d’intervention, c’est-à-dire le nettoyage complet des sections problématiques du réseau et le colmatage de l’ensemble des fissures décelées dans une précédente intervention et cité dans le Plan d’intervention;

Il est aussi résolu d’accepter la soumission additionnelle lors d’une séance spéciale prévue le 18 février 2025.

7. VARIA :

7.1 - OFFRE DE SERVICES DE ÉCHO-TECH – MESURE D’ACCUMULATION DES BOUES

2025-02-016

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Écho-Tech a soumis une offre de services pour la mesure d’accumulation des boues, pour l’année 2025, au montant total de 2 515 \$, avant taxes;

Il est proposé par Sylvain T. Bouffard, appuyé par Suzanne Croteau et résolu à l’unanimité d’autoriser le paiement de la facture au montant de 2 515 \$, avant taxes;

ADOPTÉE

8. PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question

9. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE :

2025-02-017

Il est proposé par Denis Pérusse, appuyé par Huguette Charest et résolu à l’unanimité que l’assemblée soit levée à 9 h 01.

ADOPTÉE

Éric Lepage, Président

Nancy Labbé
Greffière-trésorière

